Approche fonctionnelle de la logistique

Les trois quarts des effectifs concentrés dans cinq métiers logistiques

25 métiers relèvent de la logistique. Ils concernent tous les niveaux de qualification (figure 22): ouvriers (conducteurs d'engins, matelots, etc.), employés (employés administratifs d'exploitation des transports), professions intermédiaires (responsables d'entrepôts, maîtres d'équipage, etc.) et cadres (ingénieurs de la logistique, officiers navigants, etc.).

Ces métiers regroupent 382 000 emplois salariés en Vallée de la Seine, quel que soit le secteur d'activité qui les emploie. Les trois-quarts sont exercés en Île-de-France. Leur poids dans l'effectif salarié de la Vallée de la Seine est plus faible qu'en France

métropolitaine (4,2 % contre 5,2 %). Ce taux est néanmoins de 6,3 % en Normandie. L'importance des effectifs salariés employés en Île-de-France dans d'autres fonctions explique la faible part des métiers logistiques dans l'emploi pour cette région (3,8 %).

La plupart des emplois logistiques de la Vallée de la Seine relèvent de cinq métiers seulement : conducteurs routiers, conducteurs livreurs, ouvriers du tri non qualifiés, magasiniers qualifiés et ouvriers qualifiés de la manutention. Ces cinq métiers, tous ouvriers, concentrent les trois quarts des emplois, soit 279 000 salariés. Ils sont toutefois sous-représentés dans l'ensemble de l'emploi salarié de la Vallée de la Seine. Cela s'explique par la sous-représentation de ces métiers en Île-de-France. À l'in-

verse, en Normandie, trois sur cinq sont sur-représentés dans l'appareil productif (conducteurs routiers, magasiniers qualifiés et ouvriers qualifiés de la manutention), les deux autres étant aussi présents qu'en France métropolitaine.

11 métiers logistiques sont plus présents en Vallée de la Seine qu'en France métropolitaine (figure 23). Les métiers d'ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports et de responsables commerciaux sont ainsi plus présents aussi bien en Normandie qu'en Île-de-France. Mais, à l'inverse, certains métiers peuvent être très spécifiques à une région. C'est le cas en particulier des dockers en Normandie, dix fois plus présents dans l'emploi salarié qu'en France métropolitaine, du fait principalement du Grand Port Maritime du Hayre.

13

22 Un métier logistique sur cinq occupé par un conducteur routier

Emplois, indice de spécificité et part du compte propre dans les métiers logistiques de la Vallée de la Seine

	Vallée de la Seine			Indice de spécificité		
	Emplois	Part du compte propre	Indice de spécificité	Île-de- France	Normandie	Répartition des métiers logistiques dans la Vallée de la Seine
Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)	77 777	36	0,6	0,5	1,3	20,4
Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)	75 129	72	0,9	0,8	1,0	19,7
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	51 452	79	0,8	0,7	1,0	13,5
Magasiniers qualifiés	45 862	83	0,8	0,7	1,2	12,0
Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariot élévateur, caristes	28 674	69	0,8	0,7	1,3	7,5
Manutentionnaires non qualifiés	12 378	67	0,9	0,9	1,0	3,2
Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	11 914	10	1,1	1,0	1,9	3,1
Responsables d'entrepôt, de magasinage	9 297	79	0,8	0,8	1,0	2,4
Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	9 271	85	1,1	1,2	1,0	2,4
Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	8 876	85	0,8	0,6	1,5	2,3
Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports	8 610	27	1,4	1,5	1,1	2,3
Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports	8 187	34	1,2	1,3	0,9	2,1
Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)	7 776	35	1,5	1,6	0,9	2,0
Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports	6 436	22	1,3	1,4	0,9	1,7
Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention	5 798	54	1,0	1,0	1,0	1,5
Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)	3 545	23	1,2	1,2	1,4	0,9
Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés	3 545	11	1,2	1,3	1,0	0,9
Dockers	3 263	47	1,6	0,0	9,6	0,9
Conducteurs d'engin lourd de levage	958	80	0,5	0,3	1,8	0,3
Conducteurs d'engin lourd de manœuvre	695	10	0,7	0,5	1,8	0,2
Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale	690	12	1,6	0,5	7,3	0,2
Matelots de la marine marchande	613	62	0,5	0,1	2,5	0,2
Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande	558	28	0,5	0,4	1,5	0,1
Conducteurs qualifiés d'engin de transport guidé	417	0	0,8	0,6	1,6	0,1
Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche	376	9	1,8	2,0	0,7	0,1
Ensemble des métiers logistiques	382 097	60	0,8	0,7	1,2	0 5 10 15 20 25

Unités : nombre. indice. %

Note : en gras, les cinq métiers les plus présents dans l'emploi des métiers logistiques, en violet les métiers plus fortement présents dans la Vallée de la Seine qu'en France métropolitaine (indice de spécificité). Les dockers sont 9,6 fois plus présents en Normandie qu'en France métropolitaine.

Source : Insee, DADS 2014 - Postes non annexes hors intérim

Dossier Dossier

Normandie n°12 - Juin 2018

60 % des emplois relevant des métiers logistiques sont exercés en dehors du secteur logistique. Il s'agit de métiers exercés au sein d'une entreprise dont la logistique n'est pas l'activité principale. On parle alors de compte propre. Par exemple, un cariste employé par une entreprise spécialisée dans la métallurgie. Ce taux global masque d'importantes disparités au sein des métiers. Certains sont exclusivement ou presque exercés au sein du secteur de la logistique. Parmi ces métiers, on trouve les conducteurs d'engins lourds de manœuvre et de transport guidé, les employés administratifs d'exploitation des transports, les maîtres d'équipage ou encore les déménageurs. D'autres métiers sont plus transversaux, c'est-à-dire qu'ils sont plus souvent exercés dans un établissement dont la logistique n'est pas le cœur de l'activité. Les métiers d'ingénieurs, cadres et techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement ou encore les magasiniers qualifiés ont une part de salariés employés en compte propre de 83 % au moins.

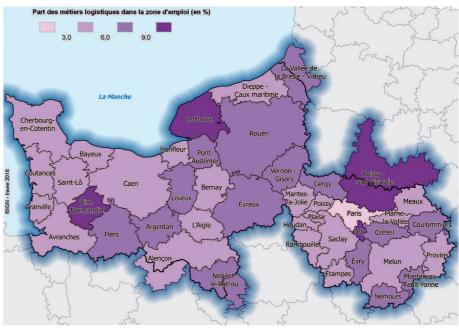
Un poids important des métiers logistiques dans les zones d'emploi du Havre, de Vire Normandie, de Roissy-Sud Picardie et d'Orly

Le poids des métiers logistiques dans l'emploi salarié peut fortement varier d'une zone d'emploi à l'autre. S'élevant à 4,2 % en moyenne dans la Vallée de la Seine, ce poids varie de 2,0 % pour la zone d'emploi de Paris à 11,1 % pour celle de Vire Normandie. Quatre zones ressortent comme ayant une forte part de métiers logistiques puisqu'elle représente au moins 9 % de l'emploi salarié: Le Havre, Roissy-Sud Picardie, Orly et Vire Normandie (figure 23). À elles quatre, elles concentrent 29 % des salariés des métiers logistiques1. Cela s'explique respectivement par la présence du Port du Havre, des aéroports de Roissy et d'Orly ainsi que par l'importante activité de transport terrestre dans la zone de Vire Normandie.

Au sein de ces zones, certains métiers sont davantage présents que d'autres. Ainsi, les responsables d'exploitation des transports sont fortement implantés à Roissy-Sud Picardie et à Orly (3 700 et 1 300 salariés respectivement). Au Havre, les dockers sont nettement sur-représentés (2 900 salariés). À Vire Normandie, la forte activité de transport terrestre induit une forte concentration de conducteurs routiers (900 salariés).

23 Le poids des métiers logistiques supérieur à 9 % dans 4 zones d'emploi

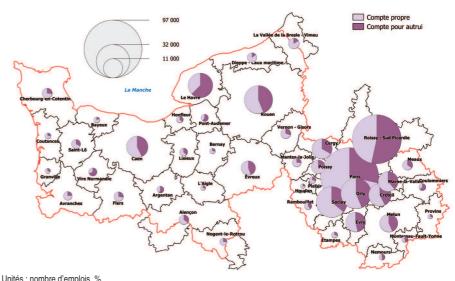
Part des métiers logistiques dans l'emploi salarié par zone d'emploi



Source: Insee, DADS 2014 - Postes non annexes hors intérim

24 Les métiers logistiques s'exercent principalement pour compte d'autrui dans 6 zones d'emploi

Répartition des emplois des métiers logistiques par zone d'emploi selon l'exercice de la logistique (compte propre ou pour autrui)



Source : Insee, DADS 2014 - Postes non annexes hors intérim

Bien qu'ayant une faible part de salariés exerçant un métier logistique, Paris est la zone où se concentre les plus grands volumes d'emploi (97 000 salariés, soit 2.0 % de l'effectif de la zone). Viennent ensuite Roissy-Sud Picardie (70 000 salariés, 10,4 %), Saclay (28 000 salariés, 4,1 %), Orly (27 000 salariés, 9,8 %), Rouen (23 000 salariés, 6,0 %) et Le Havre (17 000 salariés, 9,6 %); (figure 25).

Les métiers logistiques exercés pour compte propre dans la majorité des zones d'emploi

Au sein des métiers logistiques, trois emplois sur cinq relèvent du compte propre. Ce constat global se retrouve au sein d'une analyse territoriale plus fine à la zone d'emploi (figure 24). C'est ainsi que les métiers logistiques sont principalement exercés

¹ Ce pourcentage est calculé en tenant compte de l'ensemble des salariés des zones d'emplois situées en Vallée de la Seine. Pour les zones d'emploi avant seulement une partie de leur territoire en Vallée de la Seine, c'est l'effectif total de ces zones qui est retenu

pour compte propre dans 37 zones d'emploi sur les 43 que compte la Vallée de la Seine. Seules 6 zones font exception: Vire Normandie, Le Havre, Coulommiers, Pont-Audemer, Argentan et Roissy-Sud Picardie. Pour Vire Normandie, Argentan et Coulommiers, cela s'explique par une forte spécialisation de ces zones dans le transport de marchandises pour compte d'autrui. À Pont-Audemer, c'est surtout dû à l'activité de conditionnement et d'entreposage. Les infrastructures portuaires et aéroportuaires fortement employeuses justifient les parts élevées du Havre et de Roissy-Sud Picardie.

Les métiers logistiques essentiellement masculins

Les métiers logistiques sont très peu féminisés : on compte 16 % de femmes alors qu'elles représentent 51 % des effectifs salariés de la Vallée de la Seine (figure 25). Elles sont pratiquement absentes chez les dockers, déménageurs et conducteurs routiers. En revanche, la parité est atteinte pour les employés administratifs de l'exploitation des transports (50 % de femmes et même 63 % en Normandie). Les femmes sont aussi présentes au sein du métier de responsable commercial ou administratif (près de 40 %). Globalement, quel que soit le niveau de qualification, les femmes occupent des métiers plus transversaux.

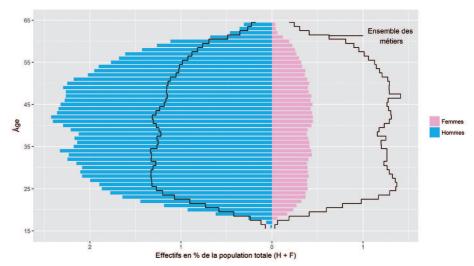
La part de salariés de 55 ans ou plus au sein des métiers logistiques est proche de celle observée pour l'ensemble des métiers (13 % contre 14 %). Cette part varie de 2 % (maître d'équipage de la marine marchande) à 20 % (conducteur qualifié d'engins de transport guidé). Les cinq principaux métiers en volume ont une part de salariés de 55 ans ou plus allant de 11 % (conducteurs livreurs et ouvriers de tri) à 15 % (conducteurs routiers). Il n'y a donc pas, a priori, de tension spécifique de renouvellement de la main d'œuvre du fait de départs en retraite pour ces métiers.

Une majorité d'ouvriers

Les salariés exerçant un métier logistique en Vallée de la Seine sont très majoritairement ouvriers (plus de quatre emplois sur cinq). Les cadres n'occupent que 5 % des emplois et les professions intermédiaires 9 % (figure 26). Cette répartition suit globalement celle de France métropolitaine. Par contre, il existe une nette différence structurelle avec l'ensemble des métiers de la Vallée de la Seine. Le faible taux d'encadrement (5 %) contraste fortement avec celui de l'ensemble des métiers (23 %).

25 Très peu de femmes dans les métiers logistiques, quel que soit l'âge

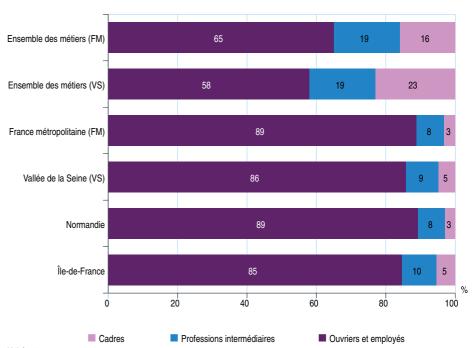
Répartition des salariés des métiers logistiques par sexe et par âge dans la Vallée de la Seine



Source: Insee, DADS 2014 - Postes non annexes hors intérim

26 5 % de cadres dans les métiers logistiques

Répartition des salariés des métiers logistiques par qualification



Unité:%

Source: Insee, DADS 2014 - Postes non annexe hors intérim et hors agriculteurs et artisans

La part d'ouvriers et d'employés des métiers logistiques est très supérieure à celle de l'ensemble des professions (58 %). De ce fait, les métiers de la logistique offrent des opportunités d'insertion nombreuses à des actifs ne possédant pas les niveaux de qualification les plus élevés. La part croissante prise par la robotisation et l'informatique dans certains de ces métiers renvoie cependant à deux enjeux : d'une part le risque de voir le nombre des emplois diminuer car remplacés par des machines, d'autre part la nécessité de former les salariés à l'évolution des technologies.

Des postes de plus longue durée

Dans la Vallée de la Seine en 2014, le volume d'heures travaillées par les salariés exerçant un métier logistique s'élève à 545 millions. La durée annuelle moyenne d'un poste est de 1 426 heures contre 1 261 heures pour l'ensemble des salariés. Elle est donc plus élevée de 165 heures au sein des métiers logistiques. La Normandie est la région où cette durée est la plus élevée (1 530 heures). Avec 1 392 heures par poste, l'Île-de-France est, au contraire, la région où cette durée est la plus faible, après la Corse.

Normandie n°12 - Juin 2018

En Vallée de la Seine, la part de postes effectuant 1 820 heures ou plus est de 45 % au sein des métiers logistiques. Elle n'est que de 35 % pour l'ensemble des métiers (*figure 27*). La part de ces postes est plus élevée en Normandie (52 %) qu'en Île-de-France (43 %).

Les métiers faisant les plus grands volumes d'heures sont les maîtres d'équipage et officiers et cadres navigants de la marine marchande (1 899 et 1 875 heures par poste respectivement). Parmi les cinq principaux métiers, seul celui de conducteur routier fait partie de ceux faisant le plus d'heures (1 565 heures en 2014). Certains métiers effectuent, au contraire, un faible volume d'heures. C'est le cas des déménageurs (1 052 heures) mais aussi de deux des cinq principaux métiers : conducteur livreur (1 221 heures) et ouvriers de tri (1 286 heures).

Une part élevée de contrats à durée indéterminée

Huit salariés sur dix sont en contrat à durée indéterminée (CDI) dans les métiers logistiques de la Vallée de la Seine (figure 28). Cette part est nettement plus forte que pour l'ensemble des métiers (65 %). Quatre métiers ont moins de la moitié de leurs salariés employés en CDI du fait de normes spécifiques d'embauche. Ainsi, les déménageurs ne sont recrutés en CDI que dans 42 % des cas. Le déménagement est en effet un secteur où le contrat à durée déterminée (CDD) d'usage est autorisé. Il s'agit d'une possibilité offerte à un employeur d'augmenter rapidement ses effectifs pour une tâche précise et temporaire. Les maîtres d'équipage, matelots et officiers navigants ne sont recrutés en CDI que dans 8 %, 17 % et 29 % des cas respectivement. Cela vient du contrat d'engagement maritime qui peut être conclu pour une durée déterminée ou le temps d'un voyage.

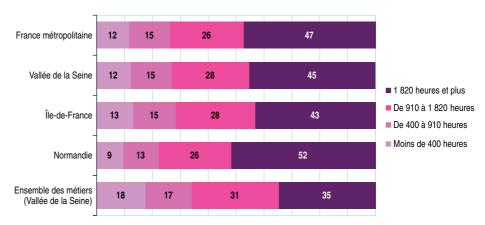
Presque tous les contrats des cadres et professions intermédiaires sont des CDI. Pour les ouvriers et employés, le recours au CDI concerne quatre postes sur cinq. Donc, quelle que soit la qualification, la part de postes en CDI est plus élevée au sein des métiers logistiques que dans l'ensemble des métiers. Cela ne signifie pas pour autant que les contrats précaires sont absents de ce secteur, car cette part est calculée sur un volume d'emploi qui ne comprend pas les intérimaires. Or, le recours à cette forme d'emploi atypique est nettement plus élevée dans la logistique.

Un fort recours à l'intérim

Près d'un quart des intérimaires (23 %) de la Vallée de la Seine exercent un métier logistique. Le taux de recours à l'intérim

27 Plus de la moitié des salariés des métiers logistiques travaillent 1 820 heures ou plus par an en Normandie

Répartition des métiers logistiques en fonction du nombre d'heures travaillées

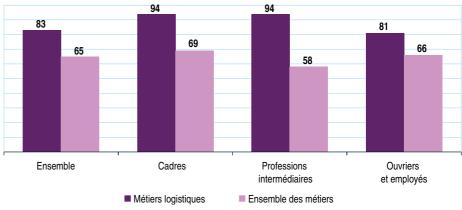


Unité: %

Source: Insee, DADS 2014 - Postes non annexes hors intérim

28 Huit contrats sur dix à durée indéterminée dans les métiers logistiques

Part des postes en CDI dans la Vallée de la Seine

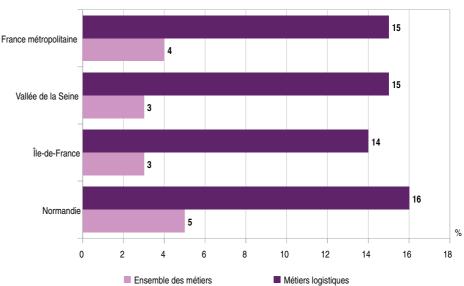


Unité:%

Source : Insee. DADS 2014 – Postes non annexes hors intérim

29 15 % des postes logistiques en intérim dans la Vallée de la Seine

Taux de recours à l'intérim (% des postes)



Unité:%

Source : Insee, DADS 2014 – Postes intérimaires



Approche fonctionnelle de la logistique

(définition) est de 15 % contre seulement 3 % pour l'ensemble des métiers (figure 29). Il est légèrement plus élevé en Normandie qu'en Île-de-France, comme dans l'ensemble des métiers. Il dépasse 33 % pour trois métiers : ouvriers du tri (37 %), conducteurs d'engins lourds de levage (34 %) et manutentionnaires non qualifiés (33%).

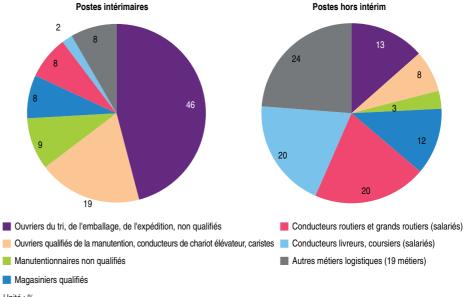
Les salariés intérimaires de la logistique exercent une gamme de métiers moins variée que le reste des salariés (figure 30). Ce constat n'est pas spécifique aux métiers logistiques, les postes d'intérimaires couvrant généralement un champ de métiers plus réduit. Les ouvriers de tri, de l'emballage et de l'expédition rassemblent près de la moitié des intérimaires (46 %). Si l'on ajoute les ouvriers qualifiés de la manutention, on atteint environ les deux tiers des postes intérimaires (65 %). Les six métiers les plus présents parmi les intérimaires rassemblent 92 % d'entre eux alors que ces mêmes métiers ne représentent que 76 % des postes hors intérim. Pratiquement tous les intérimaires de la logistique sont ouvriers ou employés (97 % contre 86 % pour les salariés hors intérim).

À qualification identique, les salariés de la logistique sont souvent mieux rémunérés

Les salariés exerçant un métier logistique en Vallée de la Seine sont, en moyenne, moins bien rémunérés que l'ensemble des salariés. La rémunération horaire brute moyenne est de 17,0 euros contre 21,7 euros toutes professions confondues, soit un écart de 4,7 euros (figure 31). Cet écart est surtout prononcé pour l'Île-de-France : les salariés franciliens exerçant un métier logistique touchent 5,2 euros de moins que l'ensemble des salariés. Pour la Normandie, la différence n'est que de 0,8 euro, en défaveur des métiers logistiques. Il reste que les métiers logistiques sont mieux rémunérés dans la Vallée de la Seine qu'en France métropolitaine (17,0 euros contre 15,3 euros en France métropolitaine).

L'écart de rémunération en défaveur des métiers logistiques dans la Vallée de la Seine s'explique par un effet de structure. Les ouvriers et les employés représentent une forte part des métiers logistiques (86 %) alors qu'ils sont moins bien rémunérés que les cadres ou professions intermédiaires, plus présents au sein des autres secteurs (figure 31). Si l'on raisonne à qualification identique, le constat s'inverse. Ainsi, les ouvriers et employés de la logistique touchent 0,7 euro de plus que les ouvriers et employés de l'ensemble des professions. Cet écart at30 Les postes intérimaires, plus concentrés dans six métiers logistiques

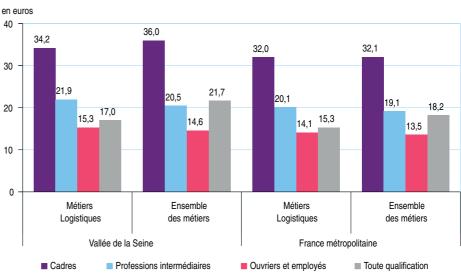
Répartition des métiers logistiques dans la Vallée de la Seine



Source: Insee, DADS 2014 - Postes non annexes hors intérim et postes intérimaires

31 5 euros bruts de moins par heure en moyenne pour les métiers logistiques

Salaires horaires bruts par qualification



Unité : euros

Source: Insee, DADS 2014 - Postes non annexes hors intérim

teint même + 1,4 euro en Normandie. Les professions intermédiaires gagnent 1,5 euro de plus. Enfin, les cadres normands exerçant un métier logistique touchent 2,7 euros de plus que l'ensemble des cadres normands. Seuls les cadres franciliens de la logistique font exception : ils touchent 1,9 euro de moins. Du fait du poids de l'Île-de-France (85 % des cadres de la logistique en Vallée de la Seine), les cadres exerçant une profession logistique sont moins bien rémunérés en Vallée de la Seine que dans l'ensemble des métiers (-1,8 euro). Cela s'explique par la concentration en Île-de-France de métiers cadres à forte rémunération (par exemple dans la finance).

Des rémunérations moindres pour les intérimaires

Dans la Vallée de la Seine, comme au niveau national, les salariés intérimaires sont moins bien rémunérés que les autres salariés. L'écart de rémunération horaire brute est de 6,8 euros en Vallée de la Seine et de 4.1 euros en métropole. Toutefois, au sein des métiers logistiques, cet écart de rémunération entre les salariés intérimaires et les autres est nettement moins marqué. En Vallée de la Seine, les intérimaires exerçant un métier logistique touchent en moyenne 13,5 euros, soit seulement 3,5 euros de moins que les autres salariés (figure 32). En métropole,

17

Normandie n°12 - Juin 2018

l'écart est encore plus réduit, puisque les intérimaires de la logistique touchent 2,0 euros de moins que les autres salariés. En Normandie, l'écart de rémunération intérimaires / non intérimaires est de 2,2 euros, aussi bien pour les salariés exerçant un métier logistique que pour l'ensemble des salariés. En Île-de-France, cet écart est de 3,9 euros pour les métiers logistiques et il est encore plus grand pour l'ensemble des métiers (7,5 euros).

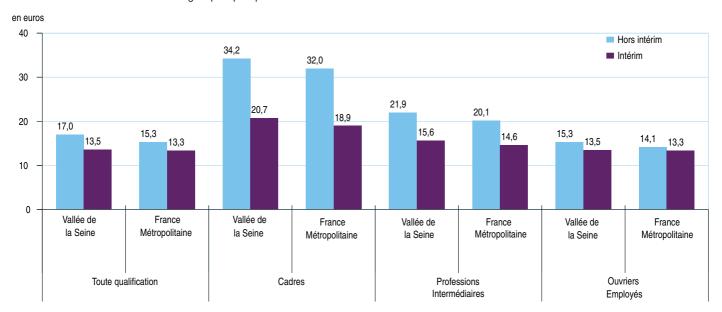
Au sein des métiers logistiques, ce moindre écart salarial entre les intérimaires et les salariés hors intérim s'explique par l'effet de structure évoqué précédemment, c'està-dire la prédominance d'emplois moins qualifiés où les écarts de rémunération entre les deux formes d'emploi sont plus faibles. Ainsi, l'écart de rémunération n'est que de 1,8 euro en défaveur des intérimaires pour les ouvriers et employés. Il augmente avec la qualification : il est de 6,3 euros pour les professions intermédiaires et de 13,5 euros pour les cadres. Cette hausse avec la qualification de l'écart de rémunération entre les salariés intérimaires et les autres s'observe aussi pour l'ensemble des métiers et n'est donc pas une spécificité des métiers logistiques.

Peu de travailleurs indépendants dans la logistique

Le salariat est la forme dominante de l'emploi au sein des métiers logistiques en

Vallée de la Seine. Rapportés à l'ensemble de l'emploi salarié et non salarié hors intérimaires de la logistique, les travailleurs indépendants de la logistique ne représentent que 2,1 % des emplois. Au sein des travailleurs indépendants, ils couvrent moins de 1 % de l'emploi. Ils sont principalement représentés dans deux types de métiers : les transporteurs routiers et fluviaux indépendants et les artisans déménageurs. Le premier représente 95 % des effectifs des travailleurs indépendants de la logistique. Il intègre les conducteurs livreurs, métier en pleine croissance comme en témoigne l'évolution de la création de micro-entreprises en 2014 (partie 1). ■

32 3,5 euros bruts de moins par heure en moyenne pour les intérimaires des métiers logistiques Salaires horaires bruts des métiers logistiques par qualification



Unité : euros

Source: Insee, DADS 2014 - Postes intérimaires